

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 février 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N° 2763

présenté par
Mme Rilhac

à l'amendement n° 2640 de Mme Brugnera

APRÈS L'ARTICLE 53

Après le mot :

« sociale »,

Insérer les mots :

« et de genre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement a pour objet de préciser que le rapport que le Gouvernement remettra au Parlement portera sur la mixité sociale dans les établissements d'enseignement privé mais également sur la mixité de genre.